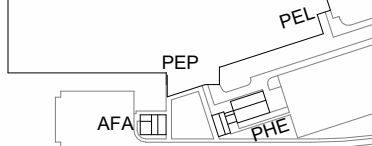


ENC

AFA Accueil des Familles
 PHE Locaux du Personnel Hors Enceinte
 PEP Porte d'Entrée Principale
 PEL Porte d'Entrée Logistique
 ENC Bâtiments dans enceinte (hors PC)



Projet

**CENTRE DE DETENTION RIVESALTES****Maitre d'ouvrage**

APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice, 67, avenue de Fontainebleau 94270
 Le Kremlin-Bicêtre

APIJ
 AGENCE PUBLIQUE
 POUR L'IMMOBILIER
 DE LA JUSTICE

AMO

Egis - 208 quai de Paludate - CS 31997 - 33088 Bordeaux CEDEX

egis

Emetteur :**QUALICONSULT****Contrôle technique****Intitulé du plan**

Numéro de la pièce

Bâtiment ENS**PC12****ATTESTATION CONTROLEUR
TECHNIQUE**

Date	DECEMBRE 2024	Phase PC Ind.0
Echelle / Format	S.O. / A4	
Dessiné / Vérifié	- / -	

Maîtrise d'oeuvre:

ARCHITECTE Mandataire - AIA Architectes 20 rue Lortet - 69007 Lyon

ARCHITECTE Co-traitant - WTFA Architectes associés 5 rue de Charonne - 75011 Paris

BET TECHNIQUE - Igrec 127 avenue d'Italie - CS 21405 - 75214 Paris Cedex 13

BET ENVIRONNEMENT - AIA Environnement 20 rue Lortet - 69007 Lyon

BET SURETE - DFenco 12 bis route d'Ax - 31120 Portet-sur-Garonne

CSPS - Socotec 140 rue James Watt - 66100 Perpignan

BUREAU DE CONTROLE - QUALICONSULT 16 Avenue Eole - Zae Mas Delfau
 Tecnosud li - 66100 Perpignan



ARCHITECTES



WTFA



AIA

ENVIRONNEMENT



DFenco



SOCOTEC



Groupe Qualiconsult

SITE	PHASE	EMETTEUR	LOT	BATIMENT	NIVEAU
RIV	PC	CT	00	ENS	00
TYPE	NUMERO	SECTEUR	INDICE	FORMAT	ECHELLE
PE	PC12	0	0	A4	S.O.

A N N E X E
À L'ARTICLE L. 122-8 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Attestation de la prise en compte des règles de construction parasismiques, en phase dépôt du permis de construire

(à joindre à la demande de permis de construire
en application de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DETENTION A RIVESALTES

LES TEXTES DE REFERENCES :

- Article L. 132-2 du [code de la construction et de l'habitation](#).
- Articles [R. 122-36](#), [R. 125-17](#) et [R. 132-2](#) du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.
- Arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux.

LE MAITRE D'OUVRAGE :

→ Si personne physique :

Nom :
Prénom :

→ Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) :
Dénomination sociale : AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE
Numéro SIRET ou SIREN : **180 092 256**
Adresse :
Numéro et libellé de la voie : 67 AVENUE DE FONTAINEBLEAU
Complément d'adresse : 57 77 IMMEUBLE OKABE
Code postal : 94270
Localité : LE KREMLIN BICETRE

Contact : Mme Anne DELACOURT

Adresse électronique : anne.delacourt@apij-justice.fr
Numéro de téléphone : 01 88 28 88 74

L'ATTESTATEUR :

→ Qualité de l'attestateur : Contrôleur technique

Nom : JOFFRET

Prénom : Caroline

Nom commercial de la société : Qualiconsult

Raison sociale : SASU

Numéro de SIREN : 401 449 855

Numéro de l'agrément ministériel : décision du 14 juin 2024, NOR TREL2413825S

→ Assurance souscrite par l'attestateur :

Qualiconsult déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance : SMABTP

Numéro de police : C23390N 7352.000/2 066545

Date de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024

→ Adresse et contact de l'attestateur :

16 Avenue EOLE – CS 10014 – 66029 PERPIGNAN CEDEX

Adresse électronique : caroline.joffret@qualiconsult.fr

Téléphone : 04 68 50 39 18

DOCUMENTS REMIS PAR MAITRE D'OUVRAGE A L'ATTESTATEUR :

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt de permis de construire, le maître d'ouvrage remet à Qualiconsult :

☒ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire :

Référence des documents utilisés : *Dossiers PC et AT du Groupement BOUYGUES*

☒ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée :

Référence des documents utilisés : *20-558-A1 Rivesaltes G1-ES EGSA*

☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au [f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme](#) :

Référence des documents utilisés :

☐ Autres documents fournis par le maître d'ouvrage :

→ Pour les catégories de bâtiments autres que maisons individuelles :

☒ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable :

Référence des documents utilisés : Mail du 04/10/24 de l'APIJ

☒ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement :

Référence des documents utilisés :

RIV_APD_3IA_02_ENS_TN_NDC_001_0_0_NOTE D'HYPOTHESES STRUCTURE



LE PROJET :

Numéro et libellé de la voie : Route départementale 900

Complément d'adresse : Mas de La Garrigue Nord

Code postal : 66600

Localité : RIVESALTES

Code INSEE de la commune : 66164

Numéro de permis de construire : *En cours*

Date du dépôt de la demande de permis de construire : *En cours (Octobre/novembre 2024)*

Date de délivrance du permis modificatif : Sans Objet

CONSTATS :

→ Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme :

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

☐ Oui ☒ Non

Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée

☐ Oui ☐ Non

→ La catégorie d'importance des bâtiment :

☒ Catégorie II (Bâtiments hors enceinte)

☐ Catégorie III

☒ Catégorie IV (Bâtiments en enceinte)

→ La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

☐ Zone 2

☒ Zone 3

☐ Zone 4

☐ Zone 5

→ Type de projet :

☐ Construction d'une maison individuelle

☒ Autre construction neuve

☐ Extension horizontale. Préciser le type d'extension (*sont concernés par les règles de construction parasismique - les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde*) :

☐ Extension verticale

☒ Superficie du projet (surface de plancher en m²) : 32 021m²

☒ Nombre de niveaux : simple RdC, R+1 et R+2 suivant les bâtiments



➔ **Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :**

- **Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :**

- ☒ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.
- ☒ « Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

- **Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :**

- ☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.
- ☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

■ **Le sol :**

- Une étude de sol a-t-elle été réalisée :

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : ☐ A ☒ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ S1 ☐ S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : ☐ 1 ☐ 2a ☐ 2b

Par qui a été identifiée la catégorie de sol :

☐ Pas d'information

- Les fondations du projet :

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ?

☒ oui ☐ non

Si oui, date(s) de réalisation : 05/01/2022



CONCLUSIONS :

L'attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

☒ oui ☐ non

Si non, dire pourquoi :

L'attestateur émet-il des réserves ?

☐ oui ☒ non

Si oui, dire lesquelles :

Date : 15/10/2024

Caroline JOFFRET – QUALICONSLT PERPIGNAN

